



Devis d'entreprise non conforme au bâtiment à traiter

Par froufrou78, le 12/02/2016 à 22:27

Bonjour,

Quand on s'aperçoit que le devis avec une entreprise voté lors d'une AG est irréalisable en l'état, (ex :la hauteur des acrotères est insuffisante),et que l'on dénonce cela auprès du syndic et de l'entreprise avant la signature du marché et cela une semaine après l'AG, que faire de plus pour avoir un devis correct avant travaux ou choisir une autre entreprise plus sérieuse? Peut on décider d'annuler cette AG et comment et d'en reconvoquer une autre sous le motif que le devis ne répond pas au marché? Notamment la manière de faire de l'entreprise n'est pas conforme aux DTU? Merci pour votre réponse.